



CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE JUGEALS-NAZARETH PROCÈS VERBAL

Séance du 26 mai 2026
à 20h30
Salle Roger Verdier

Le Conseil Municipal, - dûment convoqué le 20 mai 2026 -, s'est réuni à la salle Roger Verdier de Jugeals-Nazareth, le mardi 26 mai 2026 à 20h30, sous la présidence de Madame Le Maire.

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du conseil municipal du 16 avril 2026
- Décision prise dans le cadre des délégations consenties au Maire
- Avance de trésorerie dans le cadre du plan de financement de la rénovation du bâtiment mairie et du renforcement du fond de trésorerie
- Délibération travaux de voirie Route de Riaume
- Désignation des délégués titulaires et suppléants pour la CLECT et les commissions communautaires thématiques de la CABB
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- Communication du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive
- Information sur les élections sénatoriales
- Informations de Madame Le Maire
- Organisation passage du "Tour de France"
- Points divers

- Ouverture de la séance -

Madame Le Maire ouvre la séance à 20h30.

- Appel du Conseil Municipal -

Madame Le Maire procède à l'appel des conseillers :

PRÉSENTS : Marilyn BORNES, Philippe TILLET, Marilyne ROULET-BARROUL, Jacques VEYSSEIX, Laurent GOUYGOUX, Jennifer BERTIN, Christine ROUX, Emeric LABROUSSE, Adeline SIRIEIX, Silvino LOPES-ANACLETO, Aline CERET, Emmanuel MAZAUDOUX, Sylvie GRELET

ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR : Dimitri HUILLERET **a donné procuration** à Monsieur Philippe TILLET, Céline TRONCHE **a donné procuration** à Madame Adeline SIRIEIX

13 sont présents, 2 sont absents et ont donné pouvoir.

- Désignation du secrétaire de séance -

Madame Le Maire demande si quelqu'un souhaite être secrétaire de séance. Monsieur Silvino LOPES-ANACLETO se propose, et **il est désigné avec 15 voix pour**.

- Approbation du PV du conseil municipal du 16 avril 2026 -

Madame Le Maire demande si quelqu'un souhaite suggérer une modification avant la mise au vote.

Le PV est accepté à l'unanimité.

- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire -

Madame Le Maire commence par rappeler que comme évoqué lors du dernier conseil municipal lors de la présentation du budget prévisionnel, notre commune est dans la nécessité de sécuriser le montage financier de la première tranche des travaux du bourg (Phase 1). Cette obligation est l'héritage de la mandature précédente, puisque le montage financier n'était pas arrêté.

La situation financière de la commune est, par conséquent, fragilisée. La commune vient par ailleurs de rembourser une première ligne de trésorerie de 60.000€ au 07.05.2026, et une seconde devrait l'être au 31.03.2027, pour un montant de 140.000€.

Par conséquent, il a fallu rencontrer plusieurs établissements bancaires, en vue de souscrire un prêt permettant de sécuriser le financement desdits travaux.

Madame Le Maire en profite pour rappeler que si cette situation avait été anticipée par l'ancienne mandature, la commune aurait ainsi bénéficié de conditions bien meilleures.

C'est la Caisse d'Epargne qui a été retenue, offrant les meilleures conditions pour notre commune : Prêt de 80.000€ avec un taux de 2,47% sur 10 ans (indexé sur le taux du Livret A).

Madame Le Maire en profite pour rappeler les points suivants :

- . Tout d'abord, elle remercie Monsieur Philippe TILLET, en qualité de 1er adjoint, pour l'excellent travail mené lors des négociations avec les établissements bancaires.
- . Le recours à des lignes de trésorerie de fonctionnement pour les investissements par les communes est interdit depuis la circulaire du 22 février 1989.
- . Le remboursement du crédit souscrit démarrera au 01.01.2027, date à laquelle prendra fin le crédit en cours concernant les travaux d'amélioration des bâtiments de l'école et de la cantine. Les fonds seront débloqués début juin 2026.

Madame Le Maire laisse la parole à Monsieur Philippe TILLET, 1er adjoint pour préciser les points suivants :

- . Le trésorier a été rencontré une semaine après la prise de fonction, soit le 31 mars 2026. Lors de cet échange, le trésorier avait indiqué l'obligation de recourir à un emprunt afin de sécuriser le montage financier et valider le budget de la commune.
- . Le recours à la trésorerie de la commune a un impact direct sur son fond de roulement, rouage essentiel au bon fonctionnement de la commune. A ce jour, cette dernière dispose de 16 jours de trésorerie, là où les préconisations indiquent qu'en situation normale, nous devrions être entre 45 à 90 jours.
- . Il est rappelé que lors du projet de la salle polyvalente, le montage financier avait été négocié en amont, et validé par un emprunt bancaire, offrant ainsi davantage de sécurité à la trésorerie de la commune.

Madame Le Maire procède à la lecture de la délibération du 27.03.2026, relative à la souscription d'un emprunt bancaire, décision prise dans le cadre des délégations consenties au Maire.

- Avance de trésorerie dans le cadre du plan de financement de la rénovation du bâtiment mairie et du renforcement du fond de trésorerie -

Madame Le Maire laisse la parole à Monsieur Philippe TILLET, 1er adjoint, pour présenter une avance de trésorerie proposée par un établissement bancaire, et visant à sécuriser la situation financière de la commune.

C'est le Crédit Agricole qui propose une ligne de souplesse de trésorerie, opération couramment utilisée par les collectivités.

Les conditions de cette ligne de souplesse sont les suivantes : 237.000€, à un taux de 2,98%, sécurisé.

Par l'intermédiaire de ce dispositif, la commune conserve la main sur la situation financière. En d'autres termes, tant que nous n'avons pas recours à cette ligne de souplesse, elle ne nous coûte rien. Si elle est ouverte, les intérêts cessent dès remboursement.

Il est rappelé que l'objectif est bien de sécuriser la trésorerie de la commune et le paiement de la phase 1 des travaux.

Madame Le Maire insiste également sur la complémentarité ainsi que la nécessité des 2 dispositifs précédemment présentés.

Madame Le Maire procède à la lecture de la délibération avant sa mise au vote.

Elle est adoptée avec **12 voix pour, et 3 abstentions.**

Monsieur Jacques Veyseix demande la parole afin de comprendre les raisons de l'abstention de l'opposition sur ces montages financiers. Il s'interroge sur les raisons de ce vote, rappelant que les travaux ont été engagés unilatéralement par l'ancien conseil municipal. Il est nécessaire de régler les travaux.

Madame Aline CERET prend la parole et indique que d'après les informations à leur connaissance, tout était prévu.

Madame Le Maire et Monsieur Philippe TILLET, 1er adjoint, reprennent la parole et rappellent la nécessité d'avoir recours à ces opérations pour sécuriser la situation financière de la commune. Le budget prévisionnel n'était pas recevable sans emprunt.

Il est rappelé également que cette situation est le résultat de décisions de l'ancienne mandature, notamment relatives au financement des travaux de cette phase 1 des travaux.

- Délibération travaux de voirie Route de Riaume -

Madame Le Maire indique que 3 entreprises ont été sollicitées pour des travaux de voirie Route de Riaume. Ces travaux seront une première étape dans le secteur.

Madame Le Maire en profite pour préciser qu'à l'avenir, pour les travaux de voirie, la commune sera en capacité de fournir un cahier des charges plus complet et plus précis.

Le devis retenu est celui de l'entreprise Devaud TP.

Madame Le Maire précise que dans le cadre de ce projet, la commune bénéficie de l'appui de la cellule du département "aides aux communes", ainsi que le fond de soutien de l'agglomération. Ces subventions permettent d'obtenir le montage suivant :

Montant des travaux TTC : 20.160€

Subvention CD 19 : 6.000€

Subvention FST agglomération de Brive : 5.400€

Fonds propres de la commune : 8.760€

Monsieur Philippe TILLET, 1er adjoint, indique par ailleurs que suite à la non-utilisation de subventions "voirie" sur l'année 2025 (6.000€), est également à l'étude, une subvention supplémentaire, ce qui permettrait de réduire considérablement les fonds propres de la commune sur ce projet.

Madame Le Maire procède à la lecture de la délibération avant sa mise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Madame Aline CERET prend la parole et demande pourquoi le choix de travaux s'est porté sur cette route, compte tenu de l'usure importante d'autres sur la commune.

Madame Le Maire la remercie pour cette question. Elle indique que plusieurs projets de voirie ont été chiffrés, et que celui-ci était celui qui était le plus rapide à mettre en œuvre (les travaux doivent être achevés au 30.11.2026 pour prétendre aux subventions), et le plus proche du budget.

- Désignation des délégués titulaires et suppléants pour la CLECT et les commissions communautaires thématiques de la CABB -

Madame Le Maire présente les commissions communautaires thématiques de la CABB, au sein desquelles notre commune doit être représentée. Par conséquent, il est nécessaire d'élire un titulaire et un suppléant au sein de chacune d'entre elles.

. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées .

Titulaire : Philippe TILLET

Suppléant : Marilyn BORNES

La délibération est mise au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

. Développement Économique .

Titulaire : Philippe TILLET

Suppléant : Marilyn BORNES

La délibération est mise au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

. Cohésion Sociale .

Titulaire : Jennifer BERTIN

Suppléant : Christine ROUX

La délibération est mise au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

. Aménagement du Territoire .

Titulaire : Philippe TILLET

Suppléant : Jacques VEYSSEIX

La délibération est mise au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

. Développement Durable .

Titulaire : Jacques VEYSSEIX

Suppléant : Laurent GOUYGOUX

La délibération est mise au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

. Développement Touristique .

Titulaire : Silvino LOPES-ANACLETO

Suppléant : Emeric LABROUSSE

La délibération est mise au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

. Ressources .

Titulaire : Philippe TILLET

Suppléant : Marilyn BORNES

La délibération est mise au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux -

Madame Le Maire précise que la situation est identique à celle de 2020. Pour cette désignation, la commune n'intervient pas.

Sont désignés :

Titulaire : Jacques VAYLEUX

Suppléant : Martine GOUT

Madame Le Maire procède à la lecture de la délibération avant sa mise au vote.

La délibération est mise au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

- Communication du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive -

Madame Le Maire rappelle qu'elle a l'obligation de transmettre le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive à l'ensemble du conseil municipal.

Par conséquent, il a été adressé par mail le 20.05.2026.

- Information sur les élections sénatoriales -

Madame Le Maire précise que les élections sénatoriales se tiendront le dimanche 27 septembre 2026.

En revanche, un conseil municipal dédié à ces élections doit avoir lieu le 05.06.2026, sur arrêté préfectoral. Le seul ordre du jour de ce conseil doit être les élections sénatoriales.

Cette décision est indépendante de la volonté de Madame Le Maire qui a par ailleurs tenté d'obtenir dérogation.

Elle en profite pour préciser que lors de ce conseil, le vote devra se dérouler à bulletin secret, sans que l'urne ne soit obligatoire.

Madame Le Maire procède à un sondage à mains levées, pour connaître les présents, le quorum étant obligatoire pour procéder au vote.

- Informations de Madame Le Maire -

. Madame Le Maire explique avoir participé récemment à deux réunions réunissant l'ensemble des maires du bassin de Brive. Au cours de ces dernières, un rappel a été fait sur l'accompagnement possible des élus ayant été victimes d'atteintes de la part d'administrés. Une vigilance toute particulière est également demandée aux maires sur 3 points : la sécurité cambriolage et routière / les violences intrafamiliales / le trafic de stupéfiants.

Les communes peuvent être accompagnées sur ces sujets.

. Madame Le Maire précise que la grue installée dans le bourg depuis le début des travaux sera retirée le mercredi 27 mai 2026. Afin de permettre aux artisans de travailler en sécurité, et afin de protéger le personnel communal et les enfants, la garderie sur cette journée a été délocalisée à la salle des associations. Les trajets salle / cantine, et cantine / salle seront assurés par des élus.

. Le responsable des routes du département s'est rendu sur notre commune récemment afin d'entamer des réflexions sur la sécurisation de la traversée du bourg, notamment sur la Départementale 8.

. Monsieur Philippe TILLET, 1er adjoint indique avoir rencontré la fédération de l'électricité ainsi qu'Enedis collectivité pour évoquer divers points de mise en conformité, et d'envisager des possibilités visant à réduire la consommation de la commune. Sont par exemple cités l'exemple de la salle des fêtes ainsi que celui de la Voie Romaine.

Il y a par ailleurs une urgence concernant l'éclairage de la salle polyvalente et de son parking.

. Plusieurs contrôles de conformité ont été menés récemment sur la commune, concernant des organes de sécurité (chaudière, extincteurs, défibrillateurs, ...). Certains points de non-conformité sont actuellement en cours de résolution.

. Madame Le Maire procède à la lecture de la composition de la Commission Communale des Impôts Directs, suite à la proposition des 24 noms qui avait été faite par le conseil municipal le 16 avril 2026. Les titulaires et suppléants retenus par l'administration fiscale sont :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
CLAUZEL-RUBELLIN Dominique BOUCHIAT Jean-Louis LAMOTHE Gilles RENAULT Gisèle BLAISE-CORDIER Chantal PEYRAT Stéphane	BOUNY Roland CHOFFIN Patricia BOUDOU Julien ESTIVIE Fabien ALVES DE OLIVEIRA Cynthia MICHOT Chantal

. Le Comité Citoyen d'Action Social et Communal se réunira le 15.06.2026, en présence des élus titulaires et des habitants de la commune membres.

. Madame Le Maire indique avoir rencontré l'ensemble des associations le 19.05.2026, accompagnée de Jennifer BERTIN. Elle rappelle que sa volonté est de réunir l'ensemble

des associations, forces vives de notre commune, une fois par an. Elle a rappelé certaines règles importantes, et surtout insisté sur la nécessité d'équité entre les associations. Elle a également rappelé que les associations n'avaient été réunies que deux fois lors de la dernière mandature.

. Monsieur Philippe TILLET, 1er adjoint, a été nommé pour siéger au conseil mobilité Nouvelle-Aquitaine.

. Un point a été fait avec Monsieur Nicolas DELORD, directeur de l'école, sur les effectifs pour la rentrée 2026-2027. A date, nous aurons 72 élèves + 2 TPS.

. Concernant l'ALSH, nous aurons pour les vacances estivales, les 2 mêmes personnes que précédemment, accompagnées d'un stagiaire BAFA sur les semaines de juillet.

. La commission communication s'est réunie récemment pour évoquer la parution du bulletin trimestriel de la commune. Monsieur Silvino LOPES-ANACLETO précise que la volonté de la commission est une parution aux alentours du 15 juin.

- Organisation passage du "Tour de France" -

Madame Le Maire a reçu de la gendarmerie, le plan de sécurité pour le passage du Tour de France sur notre commune, le dimanche 12.07.2026. Monsieur Emeric LABROUSSE a par ailleurs été désigné responsable de la sécurité et référent barrières. Les communes voisines seront sollicitées pour le prêt de barrières permettant de sécuriser les accès à la Départementale 8 sur notre commune.

Madame Le Maire procède à un rapide sondage pour connaître la disponibilité des élus pour cet évènement.

- Points divers -

. Madame Jennifer BERTIN prend la parole après avoir participé à une réunion d'information avec la Mutualité Française. Il s'agit du programme "Prenons l'âge du bon côté". Ils souhaitent organiser entre septembre 2026 et décembre 2026, à raison de 2 fois par semaine, des ateliers destinés aux personnes de plus de 60 ans autonomes (santé, nutrition, sport). Des professionnels de la santé participeront à cet évènement, gratuit pour nos administrés.

La seule "obligation" pour la commune, consiste au prêt de la salle polyvalente 2 fois par semaine.

. Monsieur Jacques VEYSSEIX indique avoir participé à la commission de la SIAV sur Objat. Cette commission avait pour objectif de mettre en place le nouveau bureau, et de présenter dans les grandes lignes, les projets à venir.

Monsieur Jacques VEYSSEIX a également présenté le projet "carré biodiversité" en cours d'installation à proximité de la salle polyvalente. La zone a été balisée, et des affiches seront mises en place dans les jours à venir, pour rendre ludique cet espace.

. Madame Le Maire reprend la parole pour féliciter l'équipe de football ayant récemment validé sa montée en Régionale 1, et en profite pour indiquer qu'une réunion avec une personne du district est prévue afin de mettre en conformité notre stade. Pour être

parfaitement transparente sur le sujet, Madame Le Maire précise que le district relance notre commune depuis 2022 sur ce point laissé sans réponse.

. Un rappel des dates importantes à venir est fait :

30-31 Mai : Fête du pain

7 Juin : Vide-grenier

13 Juin : Marché de pays

21 Juin : Fête de la musique

26 Juin : Fête de l'école

27 Juin : Repas des chasseurs

12 Juillet : Tour de France

. Madame Aline CERET prend la parole pour préciser qu'un habitant de la commune s'est plaint après qu'on lui ait volé l'emblème de son véhicule. Madame Le Maire prend note et informe que des camions ont également été tagués le mois dernier sur la commune. Une vigilance est demandée, afin de réduire ce type d'incivilité.

- Fin de séance -

Madame Le Maire clôt le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire remercie les membres du conseil et les administrés et lève la séance à 22h45.

- Signatures -

Silvino Lopes-Anacleto
Secrétaire de séance

Marilyn BORNES
Maire